

EP de MIMIZAN travaux de confortement et concession d'utilisation du DPM.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le projet de confortement des berges du Courant, dans sa partie fluviale rive droite, à l'aplomb du Parc d'Hiver, prévoit un tunage bois en terrasse et des ensemencements avec des espèces végétales indigènes.

Le coût de cette opération est selon l'estimation du rapport de l'ordre de 740 000 euros.

J'habite depuis 1986 sur cette rive droite du Courant (n°66 avenue du Parc d'Hiver).

Le trait de côte observé aujourd'hui correspond très exactement à celui que j'ai connu en m'établissant sur ce terrain.

En 1987 la commune a pris l'initiative, en raison de l'érosion des berges, de reconstitué la parcelle communale qui borde le courant sur 10 mètres de large environ.

Le chantier a été réalisé par un apport massif de sable de mer.

Cette opération, peu coûteuse au regard des investissements paysagers prévus aujourd'hui, a protégé les riverains d'une lente érosion de la berge pendant les trois dernières décennies.

Pourquoi ne pas se contenter aujourd'hui d'un simple nouveau rechargement des berges avec du sable pour une trentaine d'années ?

Cette question doit être posée dans la mesure où l'on sait que tous les travaux de berges, aussi lourds et conséquents soient-ils, ne sont jamais pérennes (cf. l'endigement de l'estuaire mis à mal par l'érosion).

La végétation qui occupe les berges aujourd'hui est une régénération parfaitement naturelle.

Elle s'est installée rapidement après l'apport de sable de 1987.

Pourquoi serait-il aujourd'hui nécessaire de repeupler artificiellement à un coût prohibitif ?

Le projet fait état, en page 23 du sous-dossier 1.2 de la demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et de leurs habitats, du devenir des arbres implantés sur le profil G.

Dans leur recherche du maintien du paysage remarquable des berges de la zone fluviale du Courant, les promoteurs du projet commencent par préconiser l'abattage de tous les arbres existants, alors qu'ils balisent et confortent le côté naturellement forestier de la berge du Parc d'Hiver.

Ainsi il est question d'abattre tous les pins, et en particulier celui qui se trouve devant ma maison.

La raison avancée est un phénomène de glissement en pied de talus de berge qui pourrait faire tomber l'arbre.

Deux arguments s'opposent à la soi-disant nécessité d'abattage.

- Ce pin de plus de 50 ans a poussé en haut du talus de berge de l'époque.

Son système racinaire, depuis le début de sa croissance, s'est développé de manière dissymétrique dans la berge existante côté nord sur 180 degrés.

Il est donc parfaitement et profondément ancré dans la berge pour résister aux vents d'ouest tempétueux.

Il l'a prouvé jusqu'alors y compris en 1999 et 2009.

- Le phénomène de glissement en pied de berge n'existera plus dès lors que le tunage en gradin sera réalisé.

Deux autres arbres sont menacés par ces promoteurs d'aménagement qui disent vouloir s'inscrire dans une gestion durable.

Il s'agit de deux Eucalyptus (*gunii* et *dalrympleana*), les derniers qui ont survécu à la plantation réalisée par la commune en 1987 au moment du rechargement des berges comme indiqué ci-dessus. Ces arbres, durant les trente années écoulées, n'ont pas cessé de se pencher vers le courant, du fait de l'érosion du pied de talus. Mais ils ont systématiquement refait des cimes à la verticale, et cela à au moins 5 reprises selon mes observations.

Pourquoi vouloir aujourd'hui les abattre eux aussi ?

Les mêmes arguments développés pour le pin sont également opposables pour ces Eucalyptus de plus de trente ans.

Il est parfaitement possible d'installer le tunage et les terrasses en rechargeant la berge sur leurs collets et bas de troncs.

Tout le monde s'accorde à dire que cette berge du Parc d'Hiver, encore sauvage, est un paysage tout à fait remarquable, pourquoi le transformer radicalement à feu d'argent ?

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte mes propos en faveur du maintien de l'existant dans le cadre d'une gestion durable et raisonnée.

Mimizan le 28 juillet 2020

Jean-François Galban

Ingénieur Agronome

Expert Forestier – Expert Bois

Membre du Conseil National de l'Expertise Foncière Agricole et Forestière

Collège des Experts Forestiers de France.